



N/Réf. : 2025-AG/JS

Objet : Convocation Assemblée Générale 2025

Guilherand-Granges, le 21 août 2025

Madame, Monsieur le Président,

Au titre de votre statut de Président de club, nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale de la saison 2024-2025 du District Drôme-Ardèche de Football qui se tiendra le :

JEUDI 04 SEPTEMBRE 2025 à 18h30,
au siège du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes - 290, rue Faventines à VALENCE (26000)

Les éléments évoqués lors de cette assemblée vous sont joints à cette convocation. Veuillez trouver également ci-après un pouvoir (page 2) ainsi que l'ordre du jour de cette assemblée (page 3). Nous vous précisons que le journal Foot Numéro Spécial « Assemblée Générale » ne sera pas remis en format papier lors de l'Assemblée Générale, vous le trouverez joint à cette convocation.

Nous vous informons également que **le club doit être représenté par son Président** et qu'en cas d'absence, **son remplaçant muni d'un pouvoir établi sur le document ci-après (page 2) ou sur un document avec en tête du club, portant la signature du président et le cachet du club.**

Nous vous rappelons que la représentation de votre club est **obligatoire** et que toute absence sera amendée.

Dans l'attente du plaisir de vous accueillir, veuillez agréer, Madame, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président du District
Drôme-Ardèche de Football
Jean-François VALLET

1



POUVOIR

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DRÔME-ARDÈCHE DE FOOTBALL JEUDI 04 SEPTEMBRE 2025

Rappels des critères de représentativité des représentants des clubs District aux assemblées générales

En application de l'article 12.3 des Statuts du District Drôme Ardèche de Football, votre club doit obligatoirement être représenté par une personne licenciée au club depuis plus de 6 mois, muni de sa licence FFF et d'une pièce d'identité :

- Soit il s'agit du président(e) ou co-président(e)
- Soit d'un autre licencié du club en possession du pouvoir signé par ledit Président (ce pouvoir est envoyé en pièce jointe de la convocation à l'assemblée générale).

A noter, le représentant d'un Club peut représenter au maximum 3 Clubs y compris le sien, à condition de disposer d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des Clubs qu'il représente.

Document à donner par votre représentant au bureau d'émargement le jour de l'assemblée générale.

Je soussigné(e) M. / MmePrésident(e) du club de

2

N° d'affiliation

Déclare donner pouvoir à M. / Mme N° de licence

du club N° d'affiliation

pour me représenter lors de l'assemblée générale du District Drôme-Ardèche de Football, le jeudi 04 septembre 2025 à Valence et de participer aux votes qui se tiendront lors de cette assemblée.

Fait àle

NOM ET SIGNATURE
du Président qui donne le pouvoir

CACHET DU CLUB
du Président qui donne le pouvoir



ORDRE DU JOUR - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

DISTRICT DRÔME-ARDÈCHE DE FOOTBALL – 04 septembre 2025

PARTIE 1 : ASSEMBLEE GENERALE

18H30 : ACCUEIL DES CLUBS

- Emargements (clubs et récipiendaires).
- Remise des différents documents ainsi que les supports de vote.
- Remise de la tablette aux clubs présents.

19H00 : OUVERTURE DE LA SÉANCE

- Mot d'accueil du Président.
- Quorum.

19H20 : OUVERTURE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- Présentation du fonctionnement des tablettes offertes aux clubs par le District.
- Approbation du PV de l'AG du 05/12/2024. (vote) : [télécharger ici](#)
- Approbation des rapports d'activités de la saison 2024-2025 des commissions. (vote)
- Présentation des modifications des textes réglementaires District :
 - Article 10 – U13. (vote)
 - Article 3.2.1 – Championnat U15. (vote)
 - IV. Championnat U17. (vote)
 - Vétérans : Article 31 : Organisation Générale. (vote)
 - Rajout au barème de pénalisation actuel. (vote)
 - Article 19. Forfait. (vote)
 - Dispositions financières : Articles 113 et 114. (vote)
 - Article 115 : Frais de déplacement. (vote)

3

19H50 : BILAN FINANCIER 2024-2025

- Nomination des commissaires aux comptes titulaire et suppléant pour les saisons 26-31. (Vote)
- Présentation et approbation du bilan, du compte de résultat et de l'affectation du résultat relatif à la saison 2024/2025. (vote)
- Présentation et approbation du rapport du commissaire aux comptes. (vote)
- Présentation et approbation des tarifs du District. (vote)

20H05 : QUESTIONS DIVERSES

- Questions diverses - Seules les questions posées par écrit et reçues au District avant le jeudi 28 août 2025 seront traitées.

Allocution des personnalités et clôture de l'assemblée générale par le Président du District.

PARTIE 2 : REMISE DES RECOMPENSES

- Remise des récompenses liées aux dispositifs FFF à l'issue de la saison 2024/2025.
- Remise des challenges du Fair-play 2024/2025.
- Remise des récompenses aux clubs accédant au niveau Ligue à l'issue de la saison 2024/2025.
- Remise des médailles de Ligue.

Allocution et clôture de la cérémonie par le Président du District.